



**Enquête interne sur les actions
des responsables canadiens relativement à
Abdullah Almaliki, Ahmad Abou-Elmaati
et Muayyed Nureddin,
établie par le décret C.P. 2006-1526**

INTERNAL INQUIRY
MAR 14 2007
ENQUÊTE INTERNE

DÉPÔT PAR TÉLÉCOPIEUR
BORDEREAU DE TRANSMISSION

EXPÉDITEUR :	DOYON & Associés Me Johanne Doyon 6337, St-Denis Montréal (Québec) H2S 2R8
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (Telephone number)	(514) 277-4077 #1896
NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR : (Fax number)	(514) 277-2019
DESTINATAIRE :	Bureaux de l'Enquête Iacobucci CP 1208, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 5R3
NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR :	(613) 992-2366
DATE DE TRANSMISSION : (Date of transmission)	14 mars 2007
HEURE DE TRANSMISSION : (Time of transmission)	15h 20
NOMBRE TOTAL DE PAGES TRANSMISES y compris le bordereau de transmission : (Total of pages transmitted)	4 pages
NATURE DE L'ACTE DE PROCÉDURE, (Nature of the procedure)	AVIS DE REQUÊTE

*2^e envoi
car 1^{er} envoi
indique 1 page
manquante*

N.B. Si cette télécopie vous est transmise par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur en téléphonant au numéro ci-dessus. Veuillez de plus lui retourner par courrier la transmission originale reçue sans la reproduire.

**: Enquête interne sur les actions
des responsables canadiens relativement à
Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati
et Muayyed Nureddin,
établie par le décret C.P. 2006-1526**

INTERNAL INQUIRY

MAR 14 2007

ENQUÊTE INTERNE

AVIS DE REQUÊTE

SACHEZ que Mohamed Omary s'adresse à la Commission en vertu de l'article 6 et 13 des *Règles de procédure et de fonctionnement à l'égard de la participation et de l'aide financière* pour obtenir le droit de participer à l'enquête et obtenir une recommandation d'indemnisation que la Commission estime indiquée pour assurer sa participation.

La requête est fondée sur les motifs suivants :

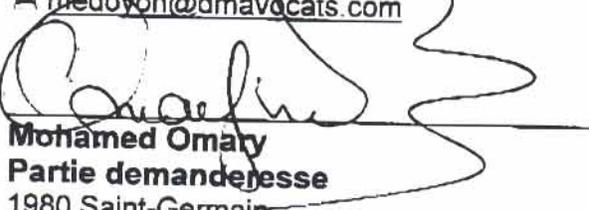
1. La partie demanderesse a un intérêt direct et réel dans l'objet de l'Enquête et des préoccupations réelles en ce qui concerne les pratiques des services de renseignements canadiens à l'égard de la sécurité des citoyens naturalisés.
2. La partie demanderesse a été personnellement l'objet de détention au Maroc durant une longue période de deux ans, par suite ou en lien avec les actions de responsables canadiens, soit des agents du SCRS qui ont agi, en tout ou en partie de concert avec des agents Marocains de la DST afin :

- d'empêcher la partie demanderesse de circuler librement et de rentrer au Canada en retenant le passeport canadien de la partie demanderesse lors de son séjour dans son pays d'origine;
 - de soumettre la partie demanderesse à des interrogatoires réguliers (dont l'un tenu par des agents du SCRS avec les agents marocains) à des pressions, intimidations et menaces de torture afin notamment de l'obliger à révéler des informations sur des personnes au Canada et à servir d'informateur au Canada, ce que la partie demanderesse a dû accepter pour recouvrer sa liberté, son passeport et rentrer au Canada;
 - d'intimider et menacer la partie demanderesse, avec un agent de la DST du Maroc, sur le territoire du Canada suite à son refus de servir comme informateur une fois rentré ici ,
3. Les intérêts juridiques de la partie demanderesse pourraient être affectés par le rapport d'enquête et elle est en mesure d'apporter un point de vue qui peut être utile à l'Enquête en ce qui a trait aux actions récurrentes des responsables canadiens et de l'échange de renseignements;
4. La partie demanderesse n'a pas les moyens financiers requis pour payer un avocat afin de participer et requiert une recommandation d'indemnisation appropriée.

Fait à Montréal, Québec, le 14 mars 2007.


Doyon & Associés
Procureurs de la partie demanderesse
PAR : Me Johanne Doyon

6337 Saint-Denis
Montréal, Québec
H2S 2R8
Téléphone: 514-277-4077 #1896
FAX: 514-277-2019
✉ medoyon@dmavocats.com

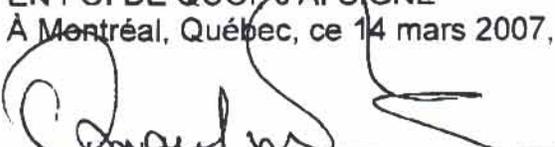

Mohamed Omaty
Partie demanderesse
1980 Saint-Germain
Saint-Laurent, Québec
H4L 3T1
Téléphone : 514-748-6193

AFFIDAVIT

Je, soussigné Mohamed Omary, résident et domicilié au 1980 Saint-Germain, ville Saint-Laurent, district de Montréal, province du Québec, étant dûment assermenté, déclare et dis :

1. Je suis le demandeur en l'instance;
2. Je demande à la Commission de m'accorder la possibilité de participer à l'Enquête interne sur les actions des responsables canadiens relativement à Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin, établie par le décret C.P. 2006-1526 (ci-après, l'Enquête);
3. J'ai un intérêt direct et réel dans l'objet de l'Enquête;
4. Je suis en mesure d'apporter un point de vue qui peut être utile à l'enquête;
5. Tous les faits allégués sont vrais.

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ
À Montréal, Québec, ce 14 mars 2007,


Mohamed Omary

Assermentée devant moi,
À Montréal, Québec, ce 14 mars 2007,


Valérie Soliveau, Avocate # 267103-y